



Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion

COMMISSION COHESION SOCIALE

**Compte-rendu de la réunion du lundi 11 février 2019 à 18h00
Dans la salle La Fayette de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

1. Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion - Dispositif "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée"

Étaient présents, sous la présidence de : Madame Selima SAADI, Présidente

- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Ophélie BENAMER, Responsable Unité Emploi et Développement Economique, PPVCTI
- Madame Nadine KRIEGEL, PPVCTI
- Monsieur Alexis LAMBERT, Directeur-Adjoint, PPVCTI

Étaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre titulaire
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant

- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant

Madame Selima SAADI, ouvre la séance à 18H00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

1er Point – Dispositif "Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée"

L'expérimentation nationale "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est basée sur la co-construction d'une initiative locale et partenariale, visant à résorber le chômage de longue durée. La première expérimentation a été lancée sur 10 territoires par la loi du 29 février 2016 et doit être étendue à 50 territoires à partir de 2020.

Cette démarche se construit sur la base d'un territoire volontaire qui vise l'exhaustivité du plein emploi territorial pour chaque demandeur d'emploi de longue durée (chômeur de plus de 1 an, habitant domicilié depuis plus de 6 mois sur le territoire).

Le projet repose sur trois postulats :

- . Tous les chômeurs de longue durée ont des compétences mobilisables non utilisées ;
- . Le coût du chômage de longue durée peut être utilisé pour créer des emplois (entre 15 et 20 000 € par an et par personne) ;
- . Il existe des besoins sociaux mal ou pas satisfaits par le marché privé ou les politiques publiques, faute de solvabilité ou de repérage des besoins dans certains territoires.

Il est ainsi proposé la candidature de la Ville de Metz à la mise en œuvre de cette expérimentation et son adhésion à l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" pour la somme annuelle de 500 € afin de bénéficier de son expertise et de son accompagnement.

Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, représentera Monsieur le Maire – via un arrêté de représentation – pour la mise en place de ce dispositif.

*Avis favorable de la Commission
Proposition de rapporteur : Patricia SALLUSTI*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 06.